

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2018

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU

Observations : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

1. ALARMES THEATRE ET CLUB HOUSE :

L’installation de l’alarme devrait être opérationnelle fin d’année 2018.

- Réparation trappe de désenfumage : trois devis ont été réceptionnés. Un des 3 fournisseurs nous informe que la trappe actuelle est non conforme, que fait-on ? Après en avoir délibéré, le conseil décide de changer uniquement la vitre et décide de choisir le devis de l’entreprise HAY , moins disante (1 abstention : Mme MERCERON).

2. Club house :

Une réunion doit être mise en place avec le bureau du FCC concernant le fonctionnement et la mise en place de l’alarme. Les barrières positionnées au club house doivent rester en place pour la sécurité du site.

Concernant le changement de la porte fracturée lors du cambriolage, le devis de réparation est signé depuis plusieurs semaines (voir le fournisseur).

3. Salle des fêtes :

- L’alarme incendie va être modifiée et reportée sur un seul système, celui du restaurant scolaire.
- La peinture du hall d’accueil est terminée. Mr MARY propose au Conseil de poser des tableaux sur le mur de l’entrée avec photos en noir et blanc pour faire une galerie d’accueil. Un nouveau tapis de l’entrée est commandé.
- Pose des illuminations de noël terminée.
- Des réparations diverses et récurrentes sont nécessaires : changement de lampes, fixation des prises de courants, réparation des portes avec anti-panique, etc... Revoir les états des lieux plus strictement. La machine à laver le sol tombe en panne très fréquemment, il conviendra de prévoir au budget 2019 cet investissement.

4. Ecole :

- Dortoir : la peinture des radiateurs sera réalisée pendant les prochaines vacances, le radiateur doit être froid pour la pose de la peinture. Mr Mary donne lecture des demandes des enseignantes suite aux travaux réalisés dans le dortoir et de la réception des chaises pour les enfants de GS/CP (les bureaux doivent être maintenant baissés car trop hauts pour les nouvelles chaises et le placard juste installé doit être modifié pour l’approfondir).

Par ailleurs, des questions d’organisation pour le ménage doivent être abordées lors d’une prochaine réunion avec le personnel.

- Cours garderie périscolaire et parking en face de la maison de retraite lumière extérieure est réparée.

5. Fonctionnement des astreintes week-end :

Une caisse à outils a été mise à disposition dans la voiture d'astreinte (électrique) plus un crochet pour ouvrir les regards et une petite fourche pour déboucher les sanitaires le cas échéant.

Un ordinateur et une imprimante sont installés à l'atelier municipal, ceci afin d'avoir une trace écrite des demandes et assurer la planification du travail.

6. Eglise :

Nous avons de nouveau des gouttières. Selon l'entreprise cela vient de la fiente de pigeon qui s'accumule sur le clocher et tombe en masse lors des fortes pluies et obstrue les noues et dalles d'évacuation des eaux de pluies. Nous pouvons installer un système ultrason pour éloigner les pigeons de l'église, tout en n'étant pas sûr du résultat et que ce soit la cause des gouttières depuis le début du chantier : la fuite réapparaît à chaque pluie.

7. Installation borne interactive Agglo devant la Mairie :

Un devis concernant l'électricité a été fait pour le compte de l'Agglo, au vu des problèmes techniques posés, la borne sera installée au bas de l'escalier pour éviter la destruction des pavés devant la mairie, la coupure de la route et le risque de détruire le seul arbre auprès de la supérette.

8. Aire camping-car :

L'installation est terminée, il reste la signalisation à poser.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE Saine

Investissement 2019 :

- Enrobé sur le parking du rond-point des rues du commerce/rue du Four/chemin d'Artoreau/route de la Priaudière/ rue du Vieux Pont
- Demande de busage : accord pour entrées à la Belle Etoile, le Haut chausserais et à La Bernardière avec participation des riverains le cas échéant.
- Relancer Mr De Beauregard pour enlèvement du bois laissé dans les chemins.
- Points propres : depuis la dernière réunion, il a été décidé en relation avec les services de l'AGGLO, que le point propre de la chapelle St Martin serait déplacé dans l'espace vert au bout du parking pour ne pas gêner l'entrée de l'entreprise, celui de Nantilly sera déplacé vers la mare en arrivant dans le village. Celui du Pressous sera finalement installé après le transformateur et ne sera pas visible de la route pour éviter les dépôts sauvages. Un autre point de collecte a été revu concernant celui de la place St Martin pour installer rue des Jardins à la place de la maison au n° 7.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

- Prix du repas à la cantine en 2019 : 2.80 € pour les réguliers

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Pas de réunion de la commission ce mois-ci. Prévoir une réunion pour la préparation des vœux du maire : remise des prix aux personnes bénévoles engagées dans les associations, remise à des champions dans diverses activités sportives, les cadeaux aux nouveaux nés.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- Agenda 2019 livré le 17 décembre avec distribution par les conseillers retraités.
- 24 janvier : balade thermographie organisée par l'Agglo pour mesurer les pertes de chaleur dans les maisons de la commune : s'inscrire auprès de l'AGGLO
- Numérotation des villages : quelques-uns ont été oubliés lors de la numérotation des maisons, tels que Bellevue, le haut Gourneau, la Toupetière et d'autres : faire le point en 2019.
- Nouvelle réunion avec les employés communaux mercredi prochain pour faire le point sur la réorganisation des services après la suppression des TAP.
- Nouvelle procédure pour les inscriptions sur les listes électorales : possibilité de s'inscrire toute l'année, donc plus de permanences le 31 décembre à tenir.
- Le maire signale un problème grave et récurrent de comportement d'un habitant rue des lilas (tapage nocturne et agressivité) : malgré de nombreux courriers de la part du maire adressé au directeur de l'hôpital, procureur de la république, gendarmerie, Préfet, rien n'est fait pour interner l'individu. Les gendarmes ont été prévenus encore ce week-end.
- Internet zone blanche : le département nous informe qu'il va palier à la carence de l'entreprise défaillante et permettre ainsi à l'opérateur OZONE de maintenir provisoirement (1 an) actifs tous les abonnements en cours en Deux-Sèvres.
- L'Agglo 2B nous informe des aides possibles pour les artisans commerçants en centre bourg dans le cadre du programme « Cœur de Bourg, Cœur de Vie ». Informations à transmettre à l'UCA.
- Mise en fourrière de véhicules : coût de 664 € pour l'enlèvement de 3 véhicules. En contrepartie la somme de 163 € a été récupérée pour la vente de la ferraille.
- Fourniture des repas à l'EHPAD à compter du 1^{er} janvier 2019 ce sera la cuisine centrale de la Chapelle St Laurent qui fournira les repas.
- La directrice de l'EHPAD ne souhaite pas renouveler son CDD, son départ est prévu en avril prochain. Elle travaille à mi-temps à Chiché depuis le 4 décembre. Une réflexion du Conseil d'Administration du CCAS aura lieu pour une mutualisation de la fonction avec d'autres établissements.
- Portage de repas à domicile assuré jusqu'à maintenant par l'EHPAD « St Joseph ». Cette activité étant une compétence de l'Agglo va devenir communautaire en signant une convention tri-partite entre l'Agglo, l'EHPAD et le CCAS de la commune. A compter du

1^{er} janvier 2019, c'est l'agglo qui facturera directement les repas aux bénéficiaires à charge pour elle de reverser à l'EHPAD par l'intermédiaire du CCAS.

3) Approbation D.C.E. – aménagement d'un rond-point RN 149 / RD 177

Le maire présente le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux du rond-point RN 149 + plans. . Il précise que le coût prévisionnel des travaux HT est estimé à :

- Lot 1 : déplacement statue : travaux déjà réalisés
- Lot 2 VRD
- Lot 3 Signalisation Verticale et Horizontale
- Lot 4 Aménagement paysager

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le dossier de consultation des entreprises et notamment les critères retenus pour le jugement des offres ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires au lancement de la procédure et aux marchés de travaux ;
- D'autoriser le maire à signer les marchés avec les entreprises les mieux disantes selon les critères fixés dans le DCE.

Dépôt des offres dématérialisées uniquement pour le 4 janvier à midi.

4) Choix du coordinateur de Sécurité et Protection de la Santé : Rond-point

Le maire présente la proposition de Mme REAU pour remplir la mission SPS, montant des honoraires : 3840 €. Le conseil accepte. (1 abstention : Sébastien GOYEAU).

5) Tarifs 2019 des repas à la cantine et locations de matériels divers, droits de place, buses

Repas à la cantine : le conseil accepte la proposition de la commission d'augmenter les tarifs de 2% environ et fixe donc : le repas régulier à 2,80 €, le repas occasionnel à 3.64 €, le repas cantinières et stagiaires à 5.20 €.

Les autres tarifs de location et matériels divers ne changent pas.

6) Décisions modificatives : dégrèvement pour les jeunes agriculteurs + lotissement

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de modifier les budgets commune et lotissement comme suit :

Article 7391171 : + 500 € pour le dégrèvement jeune agriculteurs

Budget lotissement : article 6045 : + 1248 € taxe aménagement budget lotissement et article 3555 + 705.05 €

7) Modification statuts de l'Agglo 2B : compétences eaux pluviales

Il s'agit de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération afin d'une part d'identifier la compétence « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » et de la séparer de la compétence obligatoire « ASSAINISSEMENT », et d'autre part d'opérer des corrections par suite d'erreurs matérielles.

Accord du conseil à l'unanimité.

8) Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrages – mise en accessibilité des arrêts

RDS

Lecture de la proposition de convention à passer avec l'agglo 2 B : accord du conseil.

9) Nomination des agents recenseurs 2019

Le maire informe le conseil de la nomination de Mesdames TURLAIS Sophie, Lydie TURPAULT, Nadège FUZEAU et Josiane DORET en qualité d'agents recenseurs. Contrat intérim par le Centre de gestion du 7 janvier 2019 au 16 février 2019.

10) Proposition d'achat immobilier rue des Jardins

Le propriétaire de la maison (incendiée en 2017) rue des jardins nous informe de son accord pour la vente au prix de 3.000 € acte en main.

Devis pour la démolition : de 5.965 € à 7.106 € en fonction des aménagements.

Le conseil après en avoir délibéré, décide de revoir les propriétaires riverains pour savoir si l'assurance peut prendre en charge la réfection du mur mitoyen. Affaire suivie par le maire.

11) Questions diverses : départ du locataire au 21 route de Clessé

Mr GRELLIER nous informe de son départ début janvier 2019 et demande que son préavis soit réduit à 2 mois et non pas 3 mois comme prévu dans le bail. Accord du conseil car, le maire lui avait demandé de libérer les lieux pour le cas où la MAM se serait installée.

Un courrier a été envoyé à la MAM pour connaître leur intention d'occuper ou non ce logement dans un avenir plus ou moins proche. Sans réponse de leur part pour le moment, le logement sera remis en location pour 3 ans minimum.

Mr MARY pense qu'une réflexion plus large sur les structures d'accueil de la petite enfance doit être menée (déplacement de la bibliothèque par exemple avec réaffectation dans la maison des associations, projets intercommunaux, utilisation du logement du presbytère pour d'autres activités, etc...)